

**DECISION DE MADAME LA VICE-PRESIDENTE
DU CCAS DE VIAS
PRISE CONFORMEMENT A L'ARTICLE
R 123-21**

DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Décision n° : 2025-004

Objet : Spectacle pour le repas des aînés 2025

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°2020-07-09-1a du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 9 juillet 2020.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préparer le repas des aînés de l'année 2025, et que dans cette optique un contrat d'engagement doit être signé avec Madame Doris DIAZ, responsable artistique de la compagnie « Doris et son Cabaret Parisien », demeurant au n°10 avenue Yves Montand à Caux 34720, pour une représentation le samedi 11 octobre 2025 au théâtre de l'Ardaillon.

DECIDE

ARTICLE 1 : Objet

De signer le contrat d'engagement avec Madame Doris DIAZ, responsable artistique de la compagnie « Doris et son Cabaret Parisien », demeurant au n°10 avenue Yves Montand à Caux 34720, pour une représentation le samedi 11 octobre 2025 au théâtre de l'Ardaillon.

ARTICLE 2 : Prix

De régler la prestation s'élevant au prix de 4900,00 euros TTC (charges sociales et salaires inclus) à la compagnie « Doris et son cabaret parisien », qui sera imputée au chapitre 6232 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : Exécution

Madame la Vice-Présidente et le Trésorier Municipal de la ville de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Ainsi fait et décidé le 8 octobre 2025

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
Vice-Présidente du CCAS

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le 14/11/2025
Publié le :

Mme Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
Déléguée à l'Action Sociale
Vice-Présidente du CCAS